

Image not found or type unknown



Suppression du rsa et radiation de pôle emploi

Par **Nadou nadou**, le **26/07/2021** à **13:15**

Pôle emploi m'a radiée et à supprimé le RSA. Je suis divorcée avec 2 enfants à charge. Je n'ai aucune ressource.

[quote]

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **26/07/2021** à **13:20**

B O N J O U R

(Merci de ne pas oublier cette règle simple, SVP)

Il serait nécessaire de connaître le motif de cette radiation, pour vous donner un avis sensé.

Par **youris**, le **26/07/2021** à **13:43**

bonjour,

quelle est votre question ?

si vous voulez une réponse, il faut donner plus de renseignements.

ce n'est pas pôle emploi qui gère le RSA mais la CAF ou la MSA.

Salutations

Par **Nadou nadou**, le **26/07/2021** à **13:44**

Suite à un contrôle de recherche d'emploi. J'ai bien envoyé les documents demandés mais, apparemment, le mail n'a pas été reçu. J'ai donc renvoyé ce même mail à ma conseillère pôle emploi mais la décision à été définitive. Je suis donc sans ressource et je ne sais pas comment m'en sortir.

Par **Marck.ESP**, le **26/07/2021** à **14:04**

Concernant le RSA, votre contestation consiste en un recours administratif auprès du Président du Conseil Général de votre lieu de résidence en recommandé avec accusé de réception ou être remise en main propre contre récépissé.

Vous pouvez être convoquée à une commission de l'instance de médiation pour vous expliquer en personne. Cette instance remettra un avis au président du conseil sous un mois, ce dernier vous faisant connaître sa décision également sous un mois.

Vos droits RSA peuvent être rétablis ou réduits ou suspendus de façon provisoire ou définitive.

Dans les deux mois suivant la réception de la notification du président du conseil général, c'est au tribunal administratif qu'il faut vous adresser pour récupérer vos droits.

<https://www.aide-sociale.fr/suppression-rsa/>